

# CALCULER LE COÛT DE PRODUCTION EN ÉLEVAGE OVIN VIANDE

Méthode nationale développée par l'Institut de l'Élevage dans le cadre des Réseaux d'élevage



Le rééquilibrage des aides issu du bilan de santé de la PAC a eu un impact très favorable sur les revenus des élevages ovins. La future réforme de la PAC en 2013 ne devrait pas remettre en cause le nouvel équilibre entre productions, même si une baisse globale des aides est quasi certaine. Avant cette échéance, il est donc capital d'améliorer l'efficacité technico-économique des élevages ovins viande : réduction des coûts de production, amélioration de la valeur ajoutée, de la productivité du travail, etc. Face à la multiplicité des approches du coût de production, une méthode nationale a été mise au point par l'Institut de l'Élevage, en lien avec les Chambres d'Agriculture, dans le cadre des Réseaux d'Élevage. Elle a nécessité une harmonisation méthodologique entre les différentes filières herbivores, en lien avec les travaux menés au sein du réseau international agri benchmark.

Le calcul du coût de production soulève un grand nombre de questions méthodologiques.

Pour chacune plusieurs réponses pertinentes sont possibles, mais des choix sont indispensables pour permettre la comparaison des résultats entre exploitations.

## LE COÛT DE PRODUCTION DE LA VIANDE D'AGNEAU

Toutes les charges sont rapportées à une "production équivalente en kg de carcasse d'agneau". Les agneaux non vendus en carcasse (légers, reproducteurs, Aïd, etc.) sont "convertis" en kg en divisant leur montant par le prix moyen au kg des agneaux vendus en carcasse. Les agnelles conservées pour le renouvellement interne ne sont pas comptabilisées dans cette production équivalente, tandis que les réformes et la laine sont considérées comme des coproduits.

### Se former à la méthode « coût de production » :

Dans le cadre de la reconquête ovine et de la rénovation de l'appui technique, un test de la diffusion de cette méthode est en cours.

<http://www.inst-elevage.asso.fr>

<http://www.reconquete-ovine.fr>

### Deux approches complémentaires selon l'optique adoptée pour l'analyse :

#### L'approche « comptable » : coût de production et prix de revient de l'atelier

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation. Il permet de mesurer ce que coûte l'activité ovine indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production.

Pour comparer directement les charges de l'atelier au prix de vente, on utilise comme indicateur le prix de revient (voir pages 2-3 : déduction des aides et autres produits).

#### L'approche « trésorerie » : coût et prix de fonctionnement de l'atelier

Lorsqu'on veut étudier un projet individuel, ou encore évaluer la capacité de résistance à court terme de l'atelier face à des fluctuations du prix, on adopte alors une approche de type « trésorerie », dans laquelle on évalue le prix de vente nécessaire pour satisfaire les besoins en prélèvements privés (charges sociales des exploitants comprises) et en autofinancement. On parle alors de coût et de prix de fonctionnement de l'atelier (voir pages 4-5).



> **Tableau 1a : un exemple de calcul de coût de production (conjoncture 2010)**

Unité : € / kg de carcasse d'agneau

Cet atelier est situé dans une exploitation de plaine de 113 ha, dont 10 en cultures de vente, avec un troupeau de 500 brebis et 50 vaches allaitantes.

570 agneaux vendus, soit 10 800 kg.

Main d'œuvre : 2 UMO au total, dont 1,1 pour l'atelier ovin (avec céréales intraconsommées)

<b>Coût de fonctionnement</b>	<b>8,2 €</b>
> <b>Charges courantes</b>	<b>4,9 €</b>
<b>Approvisionnement des animaux</b>	<b>1,1 €</b>
dt Achats de concentrés et minéraux	1,1 €
dt Achats de fourrages	-
<b>Approvisionnement des surfaces</b>	<b>0,7 €</b>
dt Engrais et amendements	0,4 €
dt Semences	0,2 €
dt Autres charges végétales	0,1 €
<b>Frais d'élevage [dt achats repros]</b>	<b>1,0 €</b>
dt Frais vétérinaires	0,4 €
dt Autres frais d'élevage	0,5 €
dt Achats reproducteurs	0,1 €
<b>Mécanisation [hors amortissements]</b>	<b>0,7 €</b>
dt Travaux par tiers	0,3 €
dt Carburants et lubrifiants	0,2 €
dt Entretien du matériel	0,2 €
dt Achat divers petits matériels	0,0 €
<b>Bâtiments [hors amortissements]</b>	<b>0,1 €</b>
dt Eau	-
dt Electricité et gaz	0,1 €
dt Entretien du bâtiment	0,0 €
<b>Frais généraux</b>	<b>1,3 €</b>
dt Frais divers de gestion	0,5 €
dt Fermage (réel) et frais du foncier	0,6 €
dt Salaires et charges salariales	-
dt Frais financiers	0,2 €
> <b>Amortissements</b>	<b>0,7 €</b>
dt Matériel	0,3 €
dt Bâtiments et installations	0,4 €
> <b>Charges supplétives</b>	<b>2,6 €</b>
<b>Rémunération terres en propriété</b>	<b>-</b>
<b>Rémunération capitaux propres</b>	<b>0,1 €</b>
<b>Rémunération travail exploitants</b>	<b>2,5 €</b>
MSA [pour information]	2,5 €
<b>Produits de l'atelier</b>	<b>8,4 €</b>
<b>Prix/kg carcasse</b>	<b>5,6 €</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0,4 €</b>
<b>Aides atelier OV</b>	<b>0,9 €</b>
<b>Aides non couplées</b>	<b>1,5 €</b>
dt Aides 2 <sup>ème</sup> pilier	0,2 €
dt DPU	1,3 €

## APPROCHE « COMPTABLE » : I/ LE COUT DE PRODUCTION DE L'ATELIER

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation. Il permet de mesurer ce que coûte l'activité ovine indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production.

La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler tous les postes de charges dans les différentes rubriques du **tableau 1a**. La seconde à répartir entre ateliers les charges communes de l'exploitation (voir page 6). Ce calcul est facilité par la présence d'une comptabilité analytique de gestion : répartition des charges opérationnelles, absence d'amortissements fiscaux.

### Trois grandes catégories de charges

**Les charges courantes** sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice comptable, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production. Les cotisations sociales, calculées sur une base pluriannuelle, ne sont pas prises en compte dans les charges courantes, mais intégrées dans les charges supplétives (cf. ci-dessous) sur une base forfaitaire.

**Les amortissements** sont des provisions correspondant à l'usure et à l'obsolescence du matériel, des équipements et des bâtiments ovins.

**Les charges supplétives** sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (à un taux d'intérêt annuel fixé), et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, celui-ci est par convention estimé à 1,5 SMIC par UMO (SMIC net + 30% de cotisations sociales).

### Les produits affectés à l'atelier ovin viande

Le poste « **Prix/kg de carcasse** » correspond au prix moyen des agneaux vendus en carcasse.

Le poste « **Autres produits** » comprend les ventes de réformes, de laine, de reproducteurs adultes, de foin, de fumier, etc., et la variation d'inventaire de reproducteurs. Les achats de reproducteurs sont ajoutés aux charges opérationnelles et non pas comptabilisés en produits négatifs.

Le poste « **Aides atelier OV** » correspond à toutes les aides spécifiques à l'atelier; notamment la prime à la brebis (aide ovine). Jusqu'à récemment, il intégrait les aides SCOP mais et céréales des surfaces utilisées par le troupeau ovin.

Le poste « **Aides découplées et 2<sup>nd</sup> pilier** » comprend d'une part les DPU (affectés, dans le contexte réglementaire actuel, au prorata des hectares utilisés pour l'atelier ovin), et d'autre part les aides du second pilier : PHAE (au prorata des surfaces en herbe), et ICHN (au prorata des UGB).



### Prix de revient en € / kg de carcasse

- = Coût de production sur la base de N SMIC
- Autres produits
- Aides

Soit, dans l'exemple du tableau 1a, pour N = 1,5 SMIC par UMO :  
 $8,2 - 0,4 - (0,9 + 1,5) = 5,4 \text{ € / kg de carcasse}$

### Rémunération du travail permise par le produit en € / kg de carcasse

- = Produits de l'atelier
- Coût de production
- + Rémunération forfaitaire du travail calculée sur la base de 1,5 SMIC

Soit, dans l'exemple du tableau 1a :  
 $8,4 - 8,2 + 2,5 = 2,7 \text{ € / kg}$

### Rémunération du travail permise par le produit en nb de SMIC / UMO ovine

- = Rémunération permise par le produit par kg
- × équivalent kg de carcasse vendu par UMO exploitant consacrés à l'atelier
- / valeur du SMIC annuel

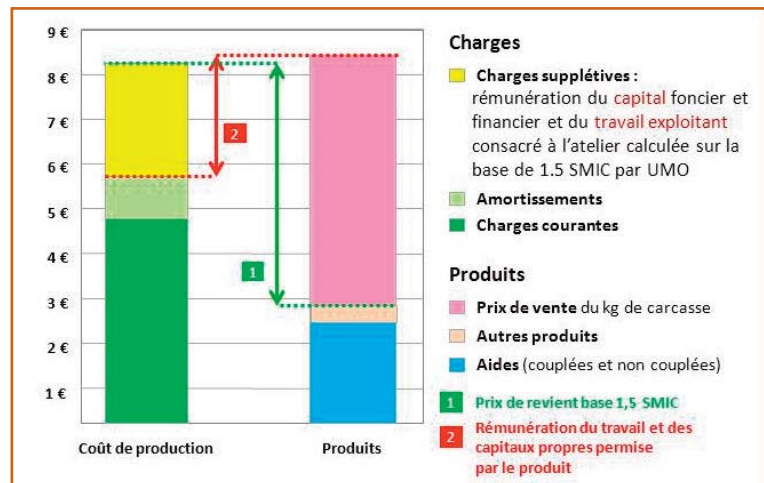
Soit, dans l'exemple du tableau 1a :  
 $(2,7 \times 9\ 800) / 16\ 500 \text{ €} = 1,6 \text{ SMIC / UMO exploitant consacrée à l'atelier ovine}$

## APPROCHE « COMPTABLE » : 2/ PRIX DE REVIENT ET REMUNERATION DU TRAVAIL PERMISE PAR LE PRODUIT

Le « prix de revient » du kg d'agneau mesure, compte tenu du montant déjà couvert par les aides et par les autres produits, le prix de vente nécessaire pour rémunérer à un niveau donné la main-d'œuvre « exploitants » consacrée à l'atelier ovine.

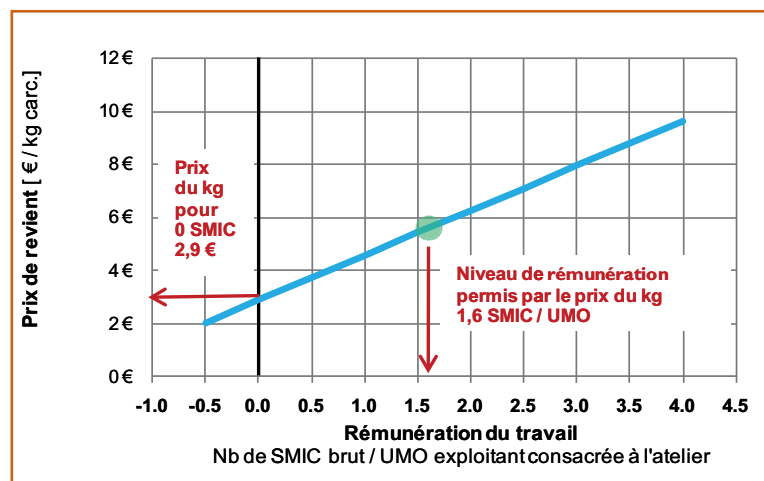
La « rémunération du travail permise par le produit » mesure la part des produits qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre que les exploitants consacrent à l'atelier ovine une fois couvertes toutes les autres charges.

> Graphique 1b : Représentation schématique des différents indicateurs de l'approche comptable à partir de l'exemple du tableau 1a



Le graphique 1c ci-dessous permet de situer le niveau de rémunération de la main-d'œuvre exploitant en fonction du prix du kg. Ce niveau de rémunération est exprimé en nombre de SMIC par UMO consacrée à l'atelier. On peut également en déduire le prix du kg qui permettrait de rémunérer le travail sur une base donnée.

> Graphique 1c : Prix du kg d'agneau et rémunération de la main-d'œuvre exploitant dans le cas de l'exemple du tableau 1a





> Tableau 2a : coût de fonctionnement de l'atelier pris en exemple au tableau 1a (conjoncture 2010)

Unité : € / kg de carcasse d'agneau vendu

<b>Coût de fonctionnement</b>	<b>8,0 €</b>
> Charges courantes	4,9 €
<b>Approvisionnement des animaux</b>	<b>1,1 €</b>
dt Achats de concentrés et minéraux	1,1 €
dt Achats de fourrages	-
<b>Approvisionnement des surfaces</b>	<b>0,7 €</b>
dt Engrais et amendements	0,4 €
dt Semences	0,2 €
dt Autres charges végétales	0,1 €
<b>Frais d'élevage [dt achats repros]</b>	<b>1,0 €</b>
dt Frais vétérinaires	0,4 €
dt Autres frais d'élevage	0,5 €
dt Achats reproducteurs	0,1 €
<b>Mécanisation [hors amortissements]</b>	<b>0,7 €</b>
dt Travaux par tiers	0,3 €
dt Carburants et lubrifiants	0,2 €
dt Entretien du matériel	0,2 €
dt Achat divers petits matériels	0,0 €
<b>Bâtiments [hors amortissements]</b>	<b>0,1 €</b>
dt Eau	-
dt Electricité et gaz	0,1 €
dt Entretien du bâtiment	0,0 €
<b>Frais généraux</b>	<b>1,3 €</b>
dt Frais divers de gestion	0,5 €
dt Fermage (réel) et frais du foncier	0,6 €
dt Salaires et charges salariales	-
dt Frais financiers	0,2 €
> Capital d'emprunt remboursé	0,6 €
> Besoin en trésorerie	2,5 €

<b>Produits de l'atelier</b>	<b>8,4 €</b>
<b>Prix/kg carcasse</b>	<b>5,6 €</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0,4 €</b>
<b>Aides atelier OV</b>	<b>0,9 €</b>
<b>Aides non couplées</b>	<b>1,5 €</b>
dt Aides 2 <sup>ème</sup> pilier	0,2 €
dt DPU	1,3 €

## APPROCHE « TRÉSORERIE » : I/ LE COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER

Cette deuxième approche, de type « trésorerie », est plutôt à mettre en œuvre en situation de conseil individuel, notamment pour des projets d'investissement ou de réorientation de l'atelier. Elle permet aussi d'évaluer la capacité de résistance à court terme de l'atelier face à des fluctuations du prix du kg.

Les amortissements sont remplacés par le capital d'emprunt remboursé et on fait l'impasse sur la rémunération du capital propre et des terres en propriété. On ne parle plus de rémunération forfaitaire du travail, mais de besoin en trésorerie pour couvrir les prélèvements privés, l'autofinancement et les charges sociales des exploitants.

### Les catégories de charges à prendre en compte

Les charges courantes sont les mêmes que celles retenues dans l'approche comptable

Le capital d'emprunt remboursé correspond à la part de capital des annuités d'emprunt moyen et long terme à rembourser (les intérêts sont déjà inclus dans les charges courantes).

Le besoin en trésorerie doit prendre en compte les prélèvements privés, les charges sociales exploitant et les besoins annuels en autofinancement. Comme pour la rémunération du travail, ce besoin de trésorerie peut être exprimé en nombre de SMIC / UMO exploitant consacrée à l'atelier ovin.

### Les produits de l'atelier

Les postes de produits dans l'approche « trésorerie » sont les mêmes que dans l'approche comptable (voir page 3).

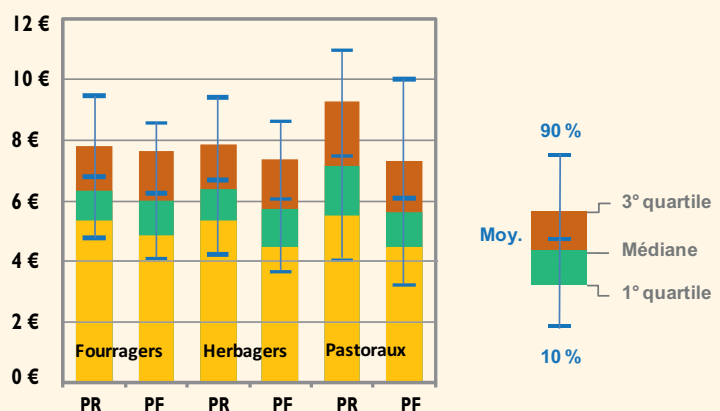
### Variabilité du prix de revient et du prix de fonctionnement

Répartition des résultats 2009 des ateliers ovins viande des Réseaux d'Élevage par type de système fourrager :

- **Pastoraux** : parcours collectifs ou plus de 10 ha de parcours individuels
- **Herbagers** : pas de parcours, chargement < 1,4 UGB/ha SFP
- **Fourragers** : pas de parcours, chargement > 1,4 UGB/ha SFP

PR : prix de revient pour 1,5 SMIC/UMO

PF : prix de fonctionnement pour 1,5 SMIC/UMO





## APPROCHE « TRÉSORERIE » : 2/ PRIX DE FONCTIONNEMENT ET TRÉSORERIE PERMISE PAR LE PRODUIT

Le « prix de fonctionnement » de l'atelier mesure le prix du kg nécessaire pour couvrir les besoins de trésorerie des exploitants, compte tenu du montant déjà couvert par les aides et par les autres produits.

La « trésorerie permise par le produit » mesure la part des produits qui reste une fois couverts les charges courantes et le remboursement annuel de capital des emprunts.

### Prix de fonctionnement pour un besoin de trésorerie de N SMIC / UMO en € / kg de carcasse

- = Charges courantes
- + Capital d'emprunt remboursé
- Produits joints
- Aides
- + Besoin en trésorerie calculé sur la base de N SMIC/UMO Exploitant

Soit, dans l'exemple du tableau 2a, et pour  $N = 1,5$  SMIC par UMO :  
 $4,8 + 0,6 - 0,4 - (0,9 + 1,5) + 2,5 = 5,1$  € / kg de carcasse

### Trésorerie permise par le produit en € / kg

- = Produits de l'atelier
- Charges courantes
- Capital d'emprunt remboursé

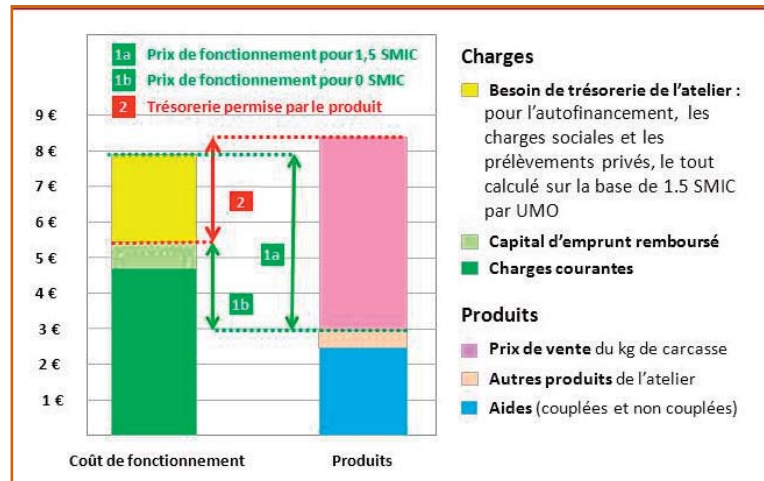
Soit, dans l'exemple du tableau 2a :  
 $8,4 - 4,8 - 0,6 = 3,0$  € / kg

### Trésorerie permise par le produit en euros par an et par UMO

- = Trésorerie permise par le produit par kg
- × kg vendus par UMO exploitant consacrées à l'atelier ovin

Soit, dans l'exemple du tableau 2a :  
 $3,0 \times 9\ 800 = 29\ 400$  € par an et par UMO exploitant consacrée à l'atelier pour les prélèvements privés, les charges sociales exploitant et l'autofinancement.

> Graphique 2b : Représentation schématique des différents indicateurs de l'approche « trésorerie » à partir de l'exemple du tableau 2a



### Les trois principaux critères d'analyse dans une démarche de conseil

#### Le coût de production de l'atelier

Il permet de comparer le niveau de chacun des postes de coût d'un atelier avec une référence adaptée. Les coûts élémentaires peuvent être regroupés en « paquets » plus techniques comme proposé en page 7.

#### Le prix de revient du kg de carcasse

Il permet une comparaison au prix de vente indépendamment du niveau d'autofinancement et de propriété des moyens de production. Une fois optimisé le coût de production, c'est le niveau de rémunération du produit nécessaire pour renouveler l'outil de production et assurer la pérennité de l'atelier.

#### Le prix de fonctionnement de l'atelier

Il permet une comparaison au prix de vente compte-tenu des besoins de trésorerie nécessaires au fonctionnement de l'atelier, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un projet.

## DES CLES POUR REPARTIR LES CHARGES NON AFFECTEES

La plupart des charges de structure n'étant pas spécifiques à l'activité ovine, des clés de répartition ont été établies à partir des données des Réseaux d'élevage pour pouvoir les répartir entre les différents ateliers de l'exploitation.

Communes à toutes les filières herbivores, ces clés de répartition représentent des rapports de charges entre ateliers. Basées sur des unités physiques (UGB ou ha), elles ont été obtenues par traitement statistique des données d'environ 1400 exploitations suivies en 2007 et 2008 par les Réseaux d'élevage.

Le **tableau 3** présente un extrait des clés de répartition établies pour les charges de structure et la main-d'œuvre. La référence de base de ces clés est l'UGB bovin lait de plaine, et les autres espèces herbivores (comptabilisées en UGB) comme les surfaces (sauf les surfaces en herbe, « intégrées » dans les UGB) sont converties dans cette unité.

### Pour en savoir plus sur les coefficients de répartition des charges de structure entre ateliers :

Voir l'article 3R 2010

CHARROIN T., FERRAND M.  
Institut de l'Élevage

Elaboration d'un jeu de coefficients pour analyser les coûts de structure d'une exploitation – Application aux charges de mécanisation des systèmes de polyculture-élevage.

### > Tableau 3 : Clés de répartition des charges de structure entre ateliers (extraits)

Source : Elaboration d'un jeu de coefficients pour analyser les coûts de structure d'une exploitation – Application aux charges de mécanisation des systèmes de polyculture-élevage, Institut de l'Élevage – Réseaux d'Élevage, 3R 2010

Type d'atelier	Méca- nisation	Bâtiment	Frais financiers	Frais généraux	Main d'œuvre
<b>UGB BL plaine</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
UGB BL montagne	1,34	1,16	1,14	1,12	1,46
<b>UGB BV naisseur plaine</b>	<b>0,62</b>	<b>0,38</b>	<b>0,74</b>	<b>0,64</b>	<b>0,50</b>
UGB BV naisseur montagne	0,85	0,43	0,89	0,71	0,79
UGB BV NE plaine	0,65	0,39	0,78	0,59	0,51
UGB BV NE montagne	0,93	0,47	0,88	0,72	0,71
UGB BV JB / veaux	0,84	0,35	0,51	0,86	0,23
<b>OV fourragers</b>	<b>0,53</b>	<b>0,30</b>	<b>0,45</b>	<b>0,68</b>	<b>0,65</b>
OV herbagers	0,52	0,27	0,41	0,65	0,69
OV pastoraux mineurs	0,63	0,38	0,64	0,77	1,00
OV pastoraux majeurs	0,27	0,21	0,32	0,64	0,58
<b>Ha grandes cultures plaine</b>	<b>0,99</b>	<b>0,18</b>	<b>0,50</b>	<b>0,72</b>	<b>0,41</b>
Ha grandes cultures montagne	1,31	0,13	0,37	0,25	0,24
<b>Ha maïs fourrage plaine</b>	<b>1,03</b>				
Ha maïs fourrage montagne	0,52				

### Exemple d'utilisation des clés de répartition

Prenons l'exploitation prise en exemple dans les pages 2 à 5, dont le poste Mécanisation (avec amortissement) s'élève à 16 560 € pour l'ensemble des ateliers, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ovins viande (OV) fourrager : 75 UGB
- bovins viande (BV) naisseur-engraisseur : 92 UGB
- grandes cultures (CV) : 10 ha dont 5,7 utilisés par les OV
- maïs fourrage (CF) : 10 ha intégralement utilisés par les BV

Les clés de répartition fournies au tableau 3 permettent de calculer les charges de mécanisation à affecter à chaque type d'UGB et chaque type de surface :

Charges de Mécanisation par équivalent UGB Bovins lait = Ch. totale /  
[ UGB OV × clé OV + UGB BV × clé BV + ha CV × clé CV + ha CF × clé CF ]  
= 16 560 / [ 75 × 0,53 + 92 × 0,65 + 10 × 0,99 + 10 × 1,03 ] = 138 € / UGB

Charges de Mécanisation par UGB Ovins viande  
= Charge par UGB BL × clé OV = 138 × 0,53 = 73 € / UGB

Charges de Mécanisation par UGB Bovins viande  
= Charge par UGB BL × clé BV = 138 × 0,65 = 90 € / UGB

Charge de Mécanisation par ha de Grandes cultures  
= Charge par UGB BL × clé CV = 138 × 0,99 = 137 € / ha

Nb : la surface en herbe n'est pas prise en compte pour la décomposition des charges car statistiquement son effet est en grande partie confondu avec celui des UGB herbivores.

On utilise ensuite ces montants élémentaires pour calculer le montant total des charges de mécanisation à affecter à l'atelier ovins viande en cumulant :

• la part de charges liée aux UGB Ovins viande  
= Charge par UGB OV × UGB OV = 73 × 75 = 5 475 €

• celle liée aux ha de cultures consommés par les OV  
= Charge par ha CV × surface CV utilisée par les OV = 137 × 5,7 = 780 €

Soit un montant de charges de mécanisation affectable à l'atelier ovins de 5 475 + 780 = 6 255 €



## LE TRAVAIL : SUR QUELLES BASES LE MESURER ET LE REMUNERER ?

Faute de pouvoir l'évaluer en heure, le temps de travail est mesuré en unités de main-d'œuvre (UMO). Une personne à plein-temps sur l'exploitation durant une année compte pour 1 UMO.

La quote-part de main-d'œuvre affectable à l'atelier ovin d'une exploitation diversifiée peut être estimée via les clés de répartition proposées par les Réseaux d'élevage. Ces clés permettent ainsi d'apprécier la productivité du travail consacré à l'atelier ovin, en équivalent kg de carcasse d'agneau par UMO ovine.

La rémunération du travail ne concerne que les exploitants, c'est-à-dire la main-d'œuvre non salariée (les salaires et charges salariales sont pris en compte à leur coût réel dans les charges courantes) et non bénévole.

Par convention, la main-d'œuvre « exploitants » est rémunérée sur une base proche du salaire médian, soit 1,5 SMIC « brut » par UMO. Pour simplifier, le SMIC « brut » est obtenu en multipliant le SMIC net annuel par 1,30.

### Valeurs de SMIC net annuel utilisées :

2008 : 12 200 € / UMO  
2009 : 12 500 € / UMO  
2010 : 12 700 € / UMO

## INTÉRÊT ET LIMITES DE L'APPROCHE « COÛT DE PRODUCTION »

Le principal intérêt de l'approche « coût de production » est de permettre une représentation simple des résultats économiques de l'atelier, car charges et produits sont rapportés au kg de carcasse d'agneau. L'autre intérêt est de pouvoir comparer la valeur des différents indicateurs entre exploitations, groupes d'exploitations ou références ; à condition que les méthodes de calcul utilisées soient les mêmes, ce qui n'est pas encore le cas en France.

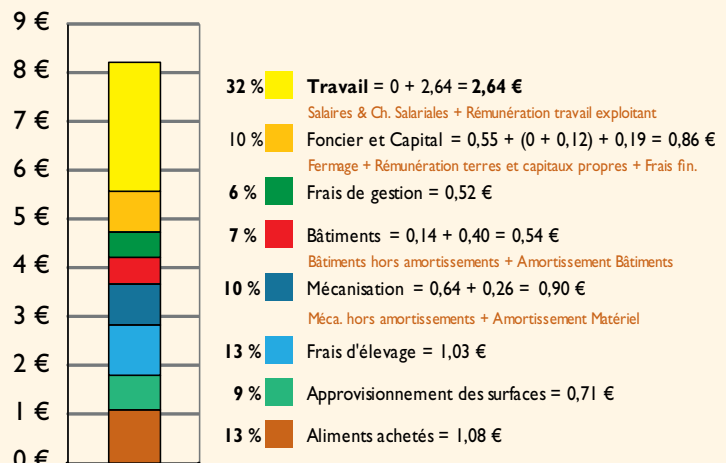
Une telle approche ne suffit pas pour apprécier complètement les performances économiques de l'exploitation. Ainsi un coût de production faible n'est pas toujours synonyme d'une bonne santé de l'exploitation. En effet, il peut occulter des investissements en fin de vie pouvant compromettre la pérennité de l'exploitation.

En système mixte, les interactions entre ateliers ne sont pas toutes prises en compte. En système ovins & cultures, on peut par exemple avoir intérêt à maintenir un chargement élevé au prix d'un coût alimentaire important si cela permet de dégager de la surface pour des cultures très rentables. Également, lorsque l'exploitation possède un atelier hors-sol, les déjections permettent de sérieuses économies d'engrais. Enfin, en système bovins & ovins, l'utilisation de coefficients « standards » peut surestimer la part des charges de structure affectable à des ateliers ovins secondaires, sans investissements spécifiques.

### Pour une analyse technique du coût de production, quelques regroupements utiles :

Répartition technique des postes du coût de production pour l'atelier pris en exemple au tableau 1a

Coût de production total de l'atelier : 8,22 €/kg carcasse



## LE RESEAU INTERNATIONAL DE COMPARAISON DES COUTS DE PRODUCTION



> Contact national (ovins) :  
[vincent.bellet@inst-elevage.asso.fr](mailto:vincent.bellet@inst-elevage.asso.fr)

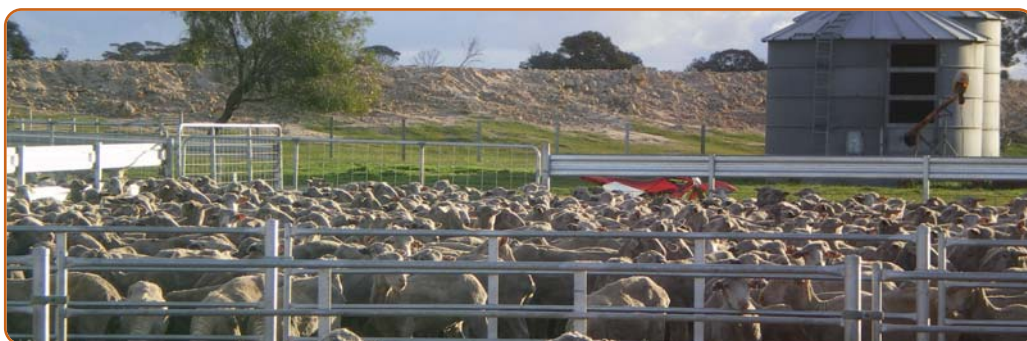
> Site internet agri benchmark :  
<http://www.agribenchmark.org>

Agri benchmark est un observatoire international des coûts de production animé par l'Institut of Farm Economics (VT Institute, Allemagne). En 2010, une première comparaison entre 9 systèmes types de 5 pays, avec les limites liées à une méthode qui doit encore être précisée et à l'effectif encore faible des pays participants. Ainsi, compte-tenu de l'importance économique de la laine dans certains pays de l'hémisphère Sud, il lui est affecté une part des charges au prorata du chiffre d'affaires.

Le **tableau 4** illustre une diversité de situations entre l'Europe et l'hémisphère Sud.

> **Tableau 4 : coût de production de l'atelier ovin en 2009 pour quelques cas types de la base de données agri benchmark**

€/ kg carcasse	Espagne spécialisé	France spécialisé	Royaume-Uni mixte BV	Australie spécialisé	Afrique du sud spécialisé
Nombre de brebis	930	860	500	3 000	1 500
Surface utilisée [ ha ]	610	140	97	600	3 000
Agneaux vendus (kg carc.)	10 400	15 300	8 200	54 200	15 100
Kg carc. vendus/brebis	11,2	17,8	16,4	18,1	10,1
<b>Produit atelier Ovin</b>	<b>9,9 €</b>	<b>8,8 €</b>	<b>7,4 €</b>	<b>3,0 €</b>	<b>5,4 €</b>
Prix du kg	5,8 €	5,5 €	3,0 €	2,2 €	2,6 €
Produits joints	0,3 €	0,4 €	1,3 €	0,8 €	2,8 €
Aides totales	3,8 €	3,0 €	3,1 €		
<b>Coût de production</b>	<b>9,5 €</b>	<b>9,4 €</b>	<b>7,7 €</b>	<b>3,2 €</b>	<b>7,9 €</b>
<b>&gt; Charges courantes</b>	<b>3,7 €</b>	<b>5,4 €</b>	<b>4,2 €</b>	<b>1,6 €</b>	<b>3,6 €</b>
dont alimentation	1,5 €	2,2 €	1,2 €	0,5 €	1,4 €
dont frais d'élevage	0,7 €	1,0 €	0,7 €	0,5 €	0,2 €
autres charges courantes	1,5 €	2,2 €	2,4 €	0,6 €	1,9 €
<b>&gt; Amortissements</b>	<b>0,3 €</b>	<b>1,4 €</b>	<b>0,3 €</b>	<b>0,1 €</b>	<b>0,4 €</b>
<b>&gt; Charges supplétives</b>	<b>5,5 €</b>	<b>2,6 €</b>	<b>3,2 €</b>	<b>1,4 €</b>	<b>3,9 €</b>
dont travail exploitant	1,7 €	2,1 €	2,6 €	0,7 €	1,1 €



### Contacts régionaux

#### Réseaux d'élevage ovins viande

Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie  
Catherine DELVALLE  
[catherine.delvalle@ma02.org](mailto:catherine.delvalle@ma02.org)

Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Ile de France, Franche-Comté  
Gilles SAGET  
[gilles.saget@inst-elevage.asso.fr](mailto:gilles.saget@inst-elevage.asso.fr)

Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne  
Vincent BELLET  
[vincent.bellet@inst-elevage.asso.fr](mailto:vincent.bellet@inst-elevage.asso.fr)

Limousin, Centre  
Louis-Marie. CAILLEAU  
[louis-marie.cailleau@inst-elevage.asso.fr](mailto:louis-marie.cailleau@inst-elevage.asso.fr)

Auvergne, Bourgogne, Loire, Rhône  
Gérard SERVIERE  
[gerard.serviere@inst-elevage.asso.fr](mailto:gerard.serviere@inst-elevage.asso.fr)

Aquitaine, Midi-Pyrénées  
Carole JOUSSEINS  
[carole.jousseins@inst-elevage.asso.fr](mailto:carole.jousseins@inst-elevage.asso.fr)

PACA, Sud Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon  
Jean-François BATAILLE  
[jean-francois.bataille@inst-elevage.asso.fr](mailto:jean-francois.bataille@inst-elevage.asso.fr)

Coordination nationale  
Edmond TCHAKERIAN  
[edmond.tchakerian@inst-elevage.asso.fr](mailto:edmond.tchakerian@inst-elevage.asso.fr)

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

### LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a été mis à jour dans le cadre d'une action financée par FranceAgriMer et par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité, et de l'Aménagement du Territoire (CasDAR).



Juin 2011